

La vie rurale dans le village de Jonquières (aujourd'hui Martigues) 1308 - 1418

La petite ville de Martigues n'a pas encore fait l'objet d'une véritable recherche historique en ce qui concerne la période médiévale. On ne dispose à son sujet d'aucun ouvrage qui puisse, par exemple, se comparer à celui de M. Robert Brun sur « la ville de Salon au Moyen Age » (1). Les rares auteurs qui ont consacré quelques pages à l'évocation médiévale de cette cité, l'ont fait sans aucune préention scientifique, soit qu'ils aient demandé à Nostradamus tous leurs renseignements, (2) soit qu'ils avouent honnêtement comme M. Degut « n'avoir pas tenté d'être historien », car il leur aurait fallu pour cela « secouer la poussière des archives et s'user la vue à déchiffrer d'anciennes écritures ». (3) Si modeste que soit donc la tâche que l'on se propose, si l'on veut préciser quelque point de l'histoire de Martigues antérieur au XVI^e siècle, il ne reste qu'à se tourner vers ces archives volontairement ignorées et à « secouer leur poussière ».

Deux registres, conservés aux archives départementales des B-d-R, ont été ainsi, plus que la source, le fondement même de ce travail. Ces pages contiennent les principales conclusions d'un mémoire d'études supérieures préparé à la Faculté de lettres d'Aix, sous la direction de M. Duby, professeur d'histoire médiévale.

(1) Publication de la Société d'Etudes provençales. Aix-en-Provence, 1924.

(2) A. Saural, *Histoire de Martigues*, Marseille 1862.

(3) L. Degut, *Martigues*, Marseille 1931.

A. — *LE LIVRE DE RECONNAISSANCES POUR LE PRIEUR DE SAINT GENIÈS 1308.* (4) Nous le devons à la volonté du prieur de Saint-Geniès : Petrus de Mescagna, moine de l'abbaye de Montmajour et seigneur du *Castrum* de Saint-Geniès et de son territoire. Désireux de recenser très exactement, peut-être pour la première fois, les hommes et les possessions dépendant de sa seigneurie, il l'a fait rédiger par un notaire. (5) C'est ce qu'exprime la dernière phrase de chaque acte : *actum in dicto castro sancti Genesii videlicet in Lauzato dicti castri in presentia et testimonio testium vocatorum. Et ego, Guillelmus Amelii notarius hoc scripsi ad instantiam dicti domini Prioris. Et signo meo signavi.*

Ce registre ne nous donne donc pas un relevé complet de l'état du terroir de Saint-Geniès et du nombre de ses habitants puisqu'il ne fait état que des « hommes » de Montmajour. A côté de ceux qui sont mentionnés ici il en existe d'autres, ne possédant par exemple que des alleux, ou qui sont dépendants d'un autre seigneur. Par ailleurs, les habitants même dont il est question peuvent posséder d'autres biens — maisons, terres ou autres — pour lesquels ils ne doivent pas payer de redevances au Prieur. Ainsi nous ne devons jamais oublier le caractère très approximatif des renseignements fournis par ce registre et ne pas perdre de vue qu'ils demeurent toujours, obligatoirement, au dessous de la réalité d'ensemble. Faute de documents plus précis, ils peuvent seulement nous permettre d'essayer d'évaluer cette réalité.

B. — *LE CADASTRE DE JONQUIERES (1418).* Nous avons là un document d'un genre très différent (6), il n'est plus question d'un livre de reconnaissances en quelque sorte privé, mais d'un registre officiel-établi par des officiers publics, en vue de la répartition de l'impôt. En Provence, pays de « tailles réelles », ces cadastres sont la base du système fiscal. Ce document datant de 1418 peut être considéré comme l'un des plus anciens de ce genre en Provence (7),

(4) Ce livre de reconnaissances est un très beau registre de parchemin en 17 cahiers reliés, remarquablement conservé. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. II H. 438.

(5) La calligraphie très soignée a demandé au notaire un mois de travail.

(6) Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, II. H. 442.

L'aspect aussi en est très différent : c'est un registre papier, de format 20 x 25 environ, écrit hâtivement et sans souci d'élégance calligraphique.

(7) Il n'y a que peu de temps que le fond de Montmajour d'où est extrait ce cadastre a été classé ; il n'a donc encore fait l'objet d'aucune étude.

Ainsi en 1910 Mr Busquet dans sa pertinente étude sur les cadastres provençaux n'a pu faire état que de l'affouagement de 1471. Je tiens à remercier ici Mr Baratier, archiviste des B-d-R, de m'avoir permis cette lecture inédite.

Il se présente à nous comme le relevé méthodique des noms de tous les propriétaires du village, suivis de la mention, sommaire mais précise, de tous les biens ruraux, mobiliers et immobiliers possédés par eux. Il ne s'agit pas seulement de tenures mais de possessions de tous ordres, censitaires aussi bien qu'allodiales. Une précision supplémentaire nous est fournie par l'évaluation numérique de ces biens. Mais cette estimation ne peut être utilisée sans précautions préalables, malgré le grand intérêt qu'elle présente. En effet elle n'est pas établie suivant les normes du système monétaire courant : l'habitude de la fraude et des déclarations inexactes ont fini par donner naissance à un système de compte particulier, dit « cadastral ». Les biens sont donc évalués en unités cadastrales. Pour utiliser pleinement les renseignements numériques qui nous sont donnés, il faudrait connaître le rapport existant entre l'unité monétaire alors en vigueur et l'unité cadastrale de même nom ; c'est à dire en un mot, connaître la valeur de cette unité cadastrale. Cela est très difficile car cette valeur est sujette à de très grosses variations. Faute de pouvoir parvenir à une précision réelle nous nous contenterons d'utiliser avant tout les rapports qu'offrent entre elles les diverses évaluations qui nous seront soumises. Enfin nous ne saurions oublier que ce cadastre ne concerne que les propriétaires de Jonquières soumis à la taille. Un certain nombre d'habitants n'y figurent pas : les clercs et les nobles, non imposés, et les pauvres, non propriétaires et donc non imposables.

Ainsi ce cadastre ne nous permet que de préciser davantage la vérité, sans que nous puissions donner, de l'importance du village et de son activité, une image vraiment parfaite.

I. — HABITAT ET POPULATION.

Lorsque débute le XIV^e siècle, il y a longtemps déjà qu'existent plusieurs petits hameaux sur les bords de l'étang de Caronte. A vrai dire, la fixation de l'habitat dans ce site privilégié a une origine très lointaine. Tous les historiens, qui se sont penchés sur cette question, sont d'accord pour retrouver en ces lieux les traces de Marius et de ses légions (8). La tradition chrétienne fait allusion à la prédication sur ces rives de saint Genesius : c'est autour d'un oratoire élevé en son honneur que se serait édifié le premier hameau

(8) Pour certains, l'habitat indigène serait même préexistant au passage du général romain.

qui aurait pris son nom. Il faut d'ailleurs remarquer à ce sujet que si tant d'autres légendes provençales semblables se sont formées au *XII^e* siècle, celle-ci semble bien antérieure : le patronyme de Saint-Geniès est le nom le plus ancien sous lequel on trouve désigné le village primitif, situé sur la rive méridionale de l'étang de Caronte, à son point de contact avec l'étang de Berre. (ou étang de Martigues). Son existence, sous ce vocable et en ce lieu, est formellement attestée en 952 lorsque Raimbert des Baux en fait don à l'abbaye de Montmajour. Plus tard, lorsque l'habitat essaimera et se déplacera, ce saint obscur demeurera le seul patron reconnu par l'ensemble des habitants. En effet il nous faut remarquer tout de suite que l'habitat en ce lieu n'est pas resté concentré, très tôt au contraire nous assistons à sa dispersion. Mais, là réside le problème mal élucidé jusqu'ici, y a-t-il eu succession ou simultanéité dans l'occupation de ces différents sites ?

Alfred Saurel est l'un des rares auteurs qui aient consacré quelques pages au problème de l'origine de Martigues. D'après lui, le premier village dédié à saint Geniès a dû s'élever « à peu près à l'emplacement du quartier moderne de Jonquières ». Puis après plusieurs siècles, lassés des pillages effectués par les Sarrasins et les Normands, les habitants auraient décidé d'abandonner ces bords trop exposés au danger et de se réfugier dans l'île située au milieu de l'étang de Caronte : « Là ils élevèrent une forteresse derrière laquelle ils étaient à l'abri des coups de main des pirates... et dans laquelle, à l'imitation des anciens qui transportaient leurs dieux lares avec eux, ils transportèrent leur saint..., à la suite de quoi le nouveau village prit le nom de : insula Sancti Genesii ».

Ce sont surtout les précisions données par M. Saurel à l'appui de sa thèse, qui la rendent, à notre avis, peu plausible. En effet, estime-t-il, « ce ne fut qu'en 1221 que l'ancien Saint-Geniès fut déserté », et il cite, mais par ouï dire seulement, une délibération que les habitants auraient prise, à cette date, pour quitter leur village définitivement. Enfin sa conclusion est qu'« après sa totale destruction par les pirates, c'est sur les ruines du village primitif que s'est élevé plus tard, le ferrage de Jonquières ». Ce sont ces détails de lieux et de dates — avons-nous dit — qui nous semblent les plus sujets à caution. Il est tout d'abord une objection qui, à notre avis, pourrait venir à l'esprit de quiconque connaît personnellement cette région : comment une île, distante d'à peine quelques mètres — moins de dix — de la terre ferme, a-t-elle pu servir de

refuge contre des pirates, dont certains, par ailleurs, venaient de la mer ? D'autre part comment imaginer qu'en 1220 les incursions des Normands et des Sarrasins aient été plus nombreuses que jamais, au point de déterminer les habitants de Saint-Geniès à abandonner leur village justement cette année là ?

Enfin il est d'autres critiques plus sérieuses :

Nous savons que Saint-Geniès appartenait depuis 950 à Montmajour ; s'il y avait eu véritablement déplacement du village devant un danger imminent, ne peut on pas imaginer qu'un déplacement parallèle de la seigneurie aurait été tenté, l'abbaye désirant conserver sa main mise sur ses hommes ? Or nous savons par les cartulaires de Montmajour que sa seigneurie sur Saint-Geniès n'a subi aucune éclipse due au dépeuplement, et d'autre part, qu'elle n'a jamais eu aucun droit sur le territoire de l'île. Il nous faut donc admettre que le hameau primitif n'a pas complètement disparu après 1220 et surtout que son abandon, partiel et temporaire, possible, s'est effectué au profit d'un « castrum » situé sur le territoire de Saint-Geniès et non pas dans l'île (9). Le nom de Saint Geniès donné au nouveau village n'est sans doute qu'une preuve de la popularité du culte de ce saint, devenu le patron de toute la région. On ne peut considérer cette identité patronymique comme l'indice irréfutable du déplacement massif et organisé qu'imaginait M. Saurel. D'autres preuves de la permanence de l'habitat primitif vont nous être données dans la suite de notre étude.



Possession de Montmajour, tout ce territoire est placé sous la juridiction particulière du prieuré de Saint-Geniès, filiale de la célèbre abbaye provençale. Son étendue est délimitée très exactement, au moins sur trois côtés : par la mer au sud et à l'ouest, et par les étangs au nord. Seule, la limite orientale est assez artificielle, limitrophe avec le territoire de Châteauneuf. A l'intérieur de ces limites assez vastes, l'habitat nous apparaît essentiellement grou-

(9) Un acte conservé dans les archives de la ville de Salon nous apporte d'intéressantes précisions sur l'origine du peuplement et de l'habitat de l'île, en nous révélant qu'en 1226, l'archevêque d'Arles — seigneur de Salon et de toute la région septentrionale de l'étang de Caronte — a donné au Comte de Provence « deux prairies qui composent l'île de Martigues avec l'autorisation d'y construire des maisons et des fortifications ». Il est indéniable qu'un certain nombre d'habitants de la côte ont dû alors contribuer à son peuplement de leur propre gré. Il est possible que cet acte mal interprété soit à l'origine du renseignement recueilli par A. Saurel.

pé en quatre hameaux d'importance diverse. Suivant un ordre décroissant nous pouvons citer : le *Castrum Sancti Genesisii* — Jonquières — Manéguete — et la Couronne. Il n'est donc pas fait mention de l'île. Au contraire les habitants de l'île cités à la fin du registre lorsqu'ils possèdent des biens sur le territoire de Saint Geniès, sont qualifiés de : *forenses*. Il est probable que Jonquières devait se trouver là où s'est élevé depuis le quartier moderne qui a gardé son nom. Outre, cette dénomination semblable d'autres faits semblent le prouver : c'est ainsi que l'étude minutieuse, maison par maison, de tous les noms de lieux cités comme étant *confrontati* à tel bâtiment du village, permet de circonscrire son emplacement entre les deux rives des étangs de Martigues et de Caronte.

La localisation du *Castrum* nous demandera des recherches plus délicates, car l'habitat ne s'y est pas maintenu.

C'est la signification de ce terme même de *Castrum* qui nous retiendra tout d'abord. Après avoir eu, aux V^e et VI^e siècles, un sens militaire très précis il a subi une importante évolution et a désigné vers le IX^e ou X^e siècle, suivant les régions, les nouveaux villages élevés alors sur des hauteurs, faciles à défendre et, souvent d'ailleurs, fortifiés. En ces périodes de trouble la vie abandonna les carrefours de route ou les rivages trop exposés et l'origine de nombreux villages perchés provençaux est due à ce phénomène. Il est probable qu'un processus semblable a déterminé la fondation du *Castrum* de Saint-Geniès. Si, comme cela est possible, la première chapelle dédiée à saint-Geniès s'est élevée sur les bords de l'étang de Caronte, bientôt flanquée de quelques cabanes de pêcheurs, au IX^e ou X^e siècle ceux ci ont dû abandonner la côte pour se réfugier sur les hauteurs voisines. Or les sites-refuges possibles abondent dans l'intérieur du pays. La côte de l'étang de Caronte est assez régulière et peu abrupte, surtout dans sa partie orientale, mais cette plaine littorale est très étroite et se trouve très vite barrée vers le sud par une ligne de collines parallèle au rivage et dont les altitudes atteignent d'ouest en est : 120-133 et 180 mètres. C'est indéniablement dans cette zone montagneuse qu'était situé le *Castrum*. On peut remarquer qu'en un point précis, le versant nord se décompose en deux paliers successifs dont l'un, à 72 mètres d'altitude, est encore appelé aujourd'hui Saint-Geniès. Aucun indice archéologique ne nous offre malheureusement la preuve que là se localisait exactement le *Castrum*. Nous devons donc nous contenter d'en formuler l'hypothèse sous toutes réserves.

Deux autres noms nous restent à situer sur une carte : Manéguete et la Couronne. Plus que des villages ce sont des hameaux d'une importance bien moindre. Nous pensons ne pas trop nous avancer en supposant que Manéguete devait se trouver très près de Jonquières, peut être même s'agissait-il d'un écart sans personnalité propre. En effet, dans le registre de reconnaissances de 1308, les possessions situées à Manéguete ne font pas l'objet d'un chapitre spécial mais sont citées à la suite de celles de Jonquières. D'autre part les terres situées *in loco vocato La Manégueta* sont toujours mitoyennes avec des terres situées, sans doute possible, autour du village de Jonquières. Aucun hameau ni lieu dit n'a conservé ce nom, (10) peut-être simplement parce que Jonquières a dû absorber depuis trop longtemps son emplacement. Enfin le hameau de la Couronne devait se trouver très près du village actuel, où une ancienne chapelle subsistait encore, en ruines, au siècle dernier.

Leur localisation étant à peu près déterminée, nous pouvons essayer de rechercher comment se présentaient extérieurement ces villages. Tous nous apparaissent comme étant assez concentrés. En effet nous n'avons presque jamais affaire à des maisons absolument isolées qui pourraient être considérées comme des fermes éparses, mais au contraire à des maisons disposées le long de rues, et, c'est le plus important, mitoyennes entre elles. Le *Castrum* est le type le plus parfait de cet habitat groupé puisqu'il est ceinturé de remparts. Plusieurs actes prouvent cette particularité, en faisant intervenir les notions de *barrii* et de *portale*. Deux exemples, relevés au hasard parmi bien d'autres, nous indiquent ainsi qu'un certain *Johanes Fabri* possède *una domus in castro confrontata ab una parte cum domo Jacobi Bartholomei ab alia parte cum Portale ab alia parte cum carreria publica*, tandis qu'un autre, *Petrus Venelli* possède *una domus in castro confrontata ab una parte cum Barrio ab alia parte cum domo Vedes ab alia parte cum carreria publica*. La situation de Jonquières est un peu différente : en effet s'il s'agit ici encore de maisons mitoyennes et groupées en rues, nous ne trouvons nulle part la mention expresse de remparts. L'étude des mitoyennetés tendrait à prouver leur absence : c'est ainsi que plusieurs maisons sont dites : *confrontata cum stagno martico* et que deux portent même la mention : *confrontata cum portuo*. Si nos déductions sur l'origine et la localisation de l'habitat sont

(10) Dès 1418 nous ne retrouvons plus ce nom dans le cadastre.

prouvées, la présence des remparts s'en trouvera expliquée. En effet s'il est normal que le *Castrum*, site-refuge, ait été dès sa fondation entouré de remparts, il est normal aussi que Jonquières occupé, ou réoccupé, plus tard dans une époque de calme, et comprenant sans doute un fort pourcentage de pêcheurs, ait préféré sauvegarder son libre accès à la mer. D'autre part, à Jonquières et à Manéguete, de nouveaux éléments apparaissent, inconnus dans le castrum sauf quelques rares exceptions : ce sont les *lueghe*. Le plus souvent une *luega* est citée comme se trouvant à l'intérieur d'une maison, suivant l'expression : *una domus in qua est una luega*. Mais quelquefois à Manéguete ce terme se trouve cité seul : *Guillelmus Palmerii* possède : *una luega in Jonquerio confrontata cum luega Guillelmi Faraudi*.

Les ouvrages spécialisés ne nous livrent que la définition vague « d'espace non bâti », à laquelle s'ajoute parfois le sens de « latrine ». Il doit vraisemblablement s'agir du courtil de ces maisons de campagne où devaient se trouver certaines dépendances et aussi le fumier. Cela expliquerait aussi que ces *lueghe* soient surtout nombreuses dans les hameaux de la plaine comme Jonquières et Manéguete à la structure plus lâche. Mais nous devons remarquer qu'elles n'existent pas dans le dernier hameau de La Couronne. Pourtant il s'agit bien ici d'un habitat assez desserré, sans doute même d'un groupement de fermes plutôt que d'un village régulièrement bâti. En effet, les maisons mentionnées sont peu nombreuses et la plupart sont mitoyennes, non pas entre elles, mais avec une terre ou un jardin.

Enfin l'étude de ce registre de reconnaissances peut nous fournir quelques indications sur les bâtiments publics qui font partie de ces villages. Nous ne trouvons guère que des allusions aux fours : il y en a au moins un par hameau, sauf à Manéguete. Ces fours, sauf celui du prieur, ne portent pas de qualificatif permettant de les différencier. Plusieurs maisons sont seulement dites : *confrontata cum furno*. Quatre boutiques sont également mentionnées dans le castrum, qui appartiennent à des particuliers. Quant aux *carrerìa publica*, si souvent mentionnées nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit généralement que de chemins de terre, qu'elles soient citées comme ruelles de village ou comme voies carrossables à travers champs.

**

Une étude de l'habitat ne peut être complète sans une étude de la population, mais celle-ci s'est révélée beaucoup plus délicate. En effet, nous ne disposons que de la liste des hommes possédant à cens des maisons ou des terres appartenant au Prieuré. Comment, à partir de là, évaluer la population totale ? Nous pouvons certes commencer par relever le nom de tous ces tenanciers ; mais comment ensuite passer de ce chiffre à une population globale ? Rien ne nous permet de déterminer la proportion des tenanciers par rapport à celle des alleutiers. Un autre moyen d'évaluation est possible : plutôt que de compter les hommes nous pouvons tenter de compter les maisons de chaque village. Cette étude peut être plus précise pour deux raisons :

Tout d'abord, le même propriétaire possède souvent — moyennant un cens toujours, — plusieurs maisons et celles ci sont toutes occupées. En effet nous voyons quelquefois des habitants faire acte de reconnaissance pour des maisons qu'ils n'occupent pas eux mêmes, mais qu'ils ont en quelque sorte sous-louées à d'autres personnes. Ainsi : *Jacobus Agnelli, habitator castris Sancti Genesii, confessus fuit dicto domino Priori, se habere et tenere et possidere, et velle tenere et possidere sub directo dominio et majori signoria dicti domini prioris, census infrascriptos pro possessionibus infrascriptis. In primo : Guillelmus Almerani, unam eminam annone pro quadam domo sita in Castro...*

Il en est de même dans le cas de propriétaires *forenses* qui n'habitent pas le village mais y possèdent des maisons qui sont certainement occupées.

Enfin nous devons arriver à un nombre de maisons assez proche de la réalité, en tenant compte non seulement des maisons censitaires mais aussi de celles qui sont mentionnées dans le registre à cause de leur mitoyenneté avec les premières ; ainsi nous savons qu'un certain Guillelmus Aymes possède : *una domus in Castro confrontata ab una parte cum domo Petri Dodoni ab alia parte cum domo Raymondi Venelli.*

En relevant le nom de tous les propriétaires censitaires nous avons bien relevé celui de *Raymundus Venelli* qui figure quelques actes plus loin dans le registre, mais nous avons ignoré *Petrus*

Dodoni qui en est absent. Son existence nous est ainsi révélée, en même temps que celle de sa maison.

Cette méthode seule peut donc nous permettre d'évaluer approximativement le pourcentage des habitants libres de toute redevance vis à vis du prieuré, qu'ils ne possèdent que des alleux, ou qu'ils soient dépendants d'un autre seigneur. Nous obtenons ainsi les résultats suivants : Le « *Castrum* » comprend 133 maisons censitaires — Jonquières en comprend 62 — Manéguete 50 et La Couronne 23. A côté de celles-ci, d'autres maisons ne relèvent pas du prieuré, elles sont au nombre de 40 dans le *castrum*, 31 à Jonquières, 26 à Manéguete et 9 à la Couronne soit, pour les quatre hameaux un total de 374 maisons au moins, parmi lesquelles 268 sont sous la dépendance de Saint-Geniès.

Si nous estimons que chacune de ces maisons abrite à peu près une famille évaluée à 6 ou 8 personnes en moyenne, nous obtenons, pour l'ensemble du territoire qui nous occupe, une population d'environ 3.500 habitants. Nous avons exposé assez longuement le mécanisme de nos déductions pour ne pas devoir redire le caractère très approximatif de ce nombre. Toutefois en tenant compte de la population flottante et de l'existence, au moins dans le *Castrum*, de certains éléments ecclésiastiques, nous pensons que cette évaluation doit être considérée comme minima.

Mais l'étude nominale des tenanciers que nous avons négligée dans la recherche de la population peut avoir un autre intérêt. Nous pouvons l'utiliser à titre d'exemple pour une étude rapide sur les noms de famille. En ne tenant compte, donc, que des « hommes » de Saint-Geniès nous arrivons au chiffre de 206 propriétaires. Or, nous avons dit précédemment, qu'il était fréquent de rencontrer plusieurs membres de la même famille ; c'est ce que nous aurons prouvé en disant que parmi ces 206 personnes nous ne comptons que 121 noms de famille. C'est ainsi que nous avons 42 patronymes qui se répartissent en 127 familles apparentées. Certains sont mentionnés 6 et 7 fois. Ces grandes familles ne sont d'ailleurs pas groupées dans le même village, mais nous les trouvons représentées dans tous les centres d'habitations. Nous les retrouvons également chez les « *forenses* » c'est à dire les habitants de l'île. Ceux ci au nombre de 39 sont groupés en 17 noms de famille. Seuls 79 noms sur 206 ne se retrouvent qu'une fois.

Il nous faudrait maintenant étudier la richesse de cette popula-

tion, mais nous ne pourrons qu'effleurer ce sujet. En effet, nous ne pourrons étudier que les biens censitaires, c'est à dire une petite partie de la richesse générale. Cette étude, d'autre part, ne touche pas seulement un nombre réduit d'habitants, elle s'adresse aussi à des biens très limités, puisque seuls sont portés sur le livre de reconnaissances les biens immobiliers et les terres. Deux aspects importants de la richesse du terroir nous échappent donc, parce qu'en dehors de la juridiction du prieuré : le bétail et les engins de pêche. Aussi cet examen nous révèle-t-il peu de renseignements importants. Un seul fait est peut-être digne d'être noté : alors que tous les habitants mentionnés possèdent en moyenne une ou deux maisons, deux d'entre eux seulement en possèdent quatre : ce sont *Hugo Dodoni* et *Hugo de Rosseto*, tous deux habitants du *Castrum*. Par ailleurs nous pouvons remarquer que toutes les maisons citées payent un cens identique de 12 deniers. L'ignorance totale où nous nous trouvons des autres possessions libres susceptibles de s'ajouter à ces biens censitaires, nous interdit de nous livrer à d'autres déductions trop dénuées de fondement.

*
**

C'est après un intervalle de 110 ans que nous allons tenter de renouveler notre étude. Les années écoulées ont été lourdes de conséquences douloureuses ; essayons de dresser le bilan de ce siècle tragique à l'intérieur des limites que nous nous sommes fixés.

Une remarque s'impose à nous immédiatement : la vie s'est concentrée dans un seul village, celui de Jonquières. Sa localisation n'est pas douteuse. Il est certain que le Jonquières de 1418 se situe sur l'emplacement de celui de 1308. Le véritable problème qui se pose à nous est celui de son importance. Trois des hameaux habités en 1308 ont été délaissés un siècle plus tard. Pourquoi ? Cet abandon est-il la conséquence d'une diminution de la population, ou bien d'un déplacement de l'habitat, au profit d'un seul village ? Autrement dit, y a-t-il eu, dans l'ensemble du territoire, déclin ou concentration ?

Seule l'étude détaillée de Jonquières peut nous l'apprendre. L'aspect du village a dû inévitablement se modifier.

C'est ainsi qu'il nous apparaît désormais entouré de remparts. Leur présence est attestée par plusieurs actes du cadastre. Deux rues paraissent les longer ou y aboutir : la rue du four vieux, et

la rue du four neuf. Nous trouvons également mention de deux maisons, l'une et l'autre *sita ante portale*, et de plusieurs terres ou jardins situés *juxta fossatum*. Pourtant plusieurs habitations sont dites *confrontata cum stagno Martico*. Il est possible de voir dans ce détail la preuve que le village ne possédait pas de remparts du côté des étangs, n'ayant pas voulu, sans doute, se fermer l'accès du littoral.

Une seconde modification intéressante apparaît dans les divisions intérieures du village. Alors qu'en 1308 toutes les bâtisses s'élevaient indistinctement le long d'une anonyme *carrerìa publica*, sans que nous puissions savoir si elle était, ou non, unique, en 1418 nous pouvons distinguer quatre rues qui portent des noms précis : la *carrerìa Rollandi Rollandi* — est occupée par 42 maisons — La *carrerìa Curie* en comprend 41 — La *carrerìa Furni Veteris* 36 — et La *carrerìa Furni novi* 16.

À côté de ces maisons nous trouvons mention de 11 *casali*, repartis à peu près également entre les quatre rues ; de deux boutiques : *apotheca* — et d'un ou plusieurs fours.

Ces maisons se répartissent sous deux appellations : les *domus* et les *hospicia*. En principe, à cette époque le terme d'*hospicium* désigne une maison plus grande et plus importante ; mais ici la différenciation apparaît plus subtile et plus mystérieuse. Tout d'abord nous nous apercevons que cette nuance n'existe que pour des maisons appartenant à des *forenses*, c'est à dire à des propriétaires qui ne résident pas sur place. Tous les habitants de Jonquières, eux, possèdent indifféremment des *hospicia*. L'évaluation pécuniaire de ces maisons qui pourrait nous être très utile semble s'être faite sans aucun égard pour le qualificatif accordé à l'immeuble. C'est ainsi que sur les 135 maisons que nous avons pu compter à Jonquières, nous en avons relevé 85 dont la valeur est comprise entre 30 et 60 florins ; parmi celles-ci nous remarquons 7 *domus*, appartenant à des *forenses*. Par ailleurs nous avons relevé 11 immeubles, tous des *hospicia*, d'une valeur inférieure à 15 florins.

Un seul détail apparaît dans quelques actes, digne d'être rapporté, c'est la notion nouvelle d'immeuble *terrenum* ou *subterrnum*. Leur valeur oscille entre 20 et 40 florins. Nous devons maintenant nous occuper du problème de la propriété.

Nous n'avons plus affaire, comme en 1308, à des maisons uniquement censitaires ; mais celles-ci n'ont pas entièrement disparu.

Leur importance est intéressante à connaître, en regard de ce qu'elle était cent ans auparavant. Alors qu'à cette date, 268 maisons sur 374 relevaient du prieuré, en 1418 seulement 18 maisons sur 135 dépendent d'un propriétaire. Parmi celles-ci : 11 maisons payent et 7 appartiennent à des particuliers qui sont tous des *forenses*.

L'étude des redevances nous révèle une très grande complexité dans le mode de paiement. Le cens dû par les locataires est loin d'être uniforme : 4 d'entre eux, tous tenanciers de Saint-Geniès s'acquittent en nature, donnant respectivement : 3 pannal, 2 et 4 émines de blé. Tous les autres doivent remettre une certaine somme d'argent. Mais quelle diversité !

A partir de 2 sous et demi jusqu'à 2 florins, nous passons par quatorze prix différents, sans qu'il nous soit possible de découvrir une équivalence véritable entre le loyer demandé et la valeur reconnue de l'immeuble. C'est ainsi que deux immeubles également évalués 10 florins payent respectivement un loyer de 10 sous et de 2 florins ; tandis que pour un loyer de 25 sous un autre immeuble est évalué à 90 florins.

Pour conclure cette étude de l'habitat nous devons mentionner l'existence, hors de Jonquières, de quelques fermes isolées — très rares — désignées sous le nom de *massum*. Ces mas appartiennent d'ailleurs toujours à des habitants de l'île. Sans doute s'agit-il de petites exploitations données en ferme, mais aucun contrat n'est mentionné. Enfin nous apprenons aussi l'existence de quatre moulins situés *juxta salinas*, peut être sur les bords de l'étang de Caronte.

*
**

Si en 1308 nous ne disposions pour évaluer la population que du nombre approximatif de maisons existant dans le village, il n'en est pas de même pour cette seconde étude. Nous possédons le nom de tous les propriétaires susceptibles d'être imposés, et nous pouvons les considérer à peu près tous comme des chefs de famille : c'est ainsi que nous relevons presque uniquement des actes concernant des hommes, et, lorsqu'ils s'agit de femmes, nous ne trouvons pas mention du mari dans un acte suivant.

Ces propriétaires, formant la majorité de la population, sont au nombre de 130 ; or nous avons relevé l'existence de 135 maisons. Ces deux chiffres qui concordent assez bien peuvent être pris comme base d'une évaluation moyenne. Quelles sont en effet, les personnes

qui ont dû, normalement, échapper à l'encadrement ? En principe les nobles, les ecclésiastiques et les pauvres. Mais il semble que ce cadastre soit particulièrement complet ; nous trouvons mention d'un noble : *nobilis Porcellet*, du prieur de Saint-Geniès : *Guillelmus Bariloni*, d'un prêtre : *dominus Jacobus de Septemis-presbiter*; et de 15 habitants ne possédant pour toute fortune que quelques affaires personnelles — meubles et garde-robes réunis sous le terme général de *froyre* — évaluées entre 10 et 20 florins. Il ne semble donc pas que la population doive excéder de beaucoup 1200 personnes. Ainsi nous voyons que Jonquières qui ne possédait en 1308 que 93 maisons en possède cent ans après 135, et que le chiffre de ses habitants est passé, en conséquence, de 850 environ à 1200. Le village lui-même a donc subi un net accroissement. Mais il est désormais unique à l'intérieur des limites du terroir et, en fait, nous nous apercevons que la région dans son ensemble a perdu près des deux tiers de ses habitants en un siècle.

Si nous consacrons quelques instants à l'étude des noms de famille, cet examen renforcera l'impression d'une diminution pure et simple de la population, sans l'intervention d'un facteur étranger, générateur de bouleversement. En effet, une lecture rapide de la table de récapitulation du cadastre suffit pour nous permettre de retrouver, au passage, un très grand nombre de noms connus. Les 130 propriétaires se répartissent en 88 noms de famille différents et, parmi ceux-ci, 55 existaient en 1308. C'est-à-dire que le village s'est en quelque sorte vidé d'une partie de ses habitants sans que le fond, oserons-nous dire ethnique, de sa population se soit transformé. Par contre, en dehors de cette population fixe, la seule valable au point de vue importance du village, nous constatons une augmentation du nombre de propriétaires non résidents, qu'ils possèdent à Jonquières des maisons ou des terres. Ils sont au nombre de 116 ; mais si en 1308 tous étaient originaires de l'île, leur résidence est désormais beaucoup plus lointaine. Nous ignorons le contrat qui devait presque toujours lier le propriétaire à un paysan de la région.



La fortune individuelle de chaque famille est en principe facile à déterminer, puisque le cadastre nous donne le détail de tous les biens possédés. Simplement, il ne faudra pas accorder aux chiffres une valeur relative. Le total des biens recensés dans le village, repré-

sente exactement : 13.050 florins. La structure de cette richesse globale se répartit diversement entre les biens immobiliers, mobiliers, ruraux, le bétail et la pêche.

a) Les immeubles représentent la plus grosse valeur avec un total de 5700 florins. En effet, à peu près tous les habitants recensés possèdent une ou plusieurs maisons, d'ailleurs évaluées très cher. Ce fait apparaît d'autant plus frappant en raison de l'évaluation minime des terres. Ainsi les champs sont souvent comptés pour moins de dix florins, alors que le prix d'un immeuble, jamais inférieur à 20 florins se situe généralement entre 30 et 50 florins.

b) Les biens meubles revêtent une certaine importance : leur valeur s'élève à 2.150 florins. Elle est surtout due à leur uniformité : en effet, ceux qui ne possèdent rien possèdent au moins quelques meubles, rudimentaires, évalués entre 10 et 15 florins. Il est à remarquer que le propriétaire le plus riche en biens mobiliers est aussi celui qui possède la plus grosse fortune du village ; d'autre part, il est le seul à posséder une certaine somme d'argent : 60 fl. *in pecunia*.

c) Les biens ruraux, avec une valeur de 2.200 florins ne viennent qu'en troisième position dans le détail de la richesse du village. Mais leur répartition est intéressante. En effet, seulement 14 familles sur 130 ont une richesse foncière supérieure à 50 florins ; pour deux propriétaires seulement elle dépasse 100 florins. De plus, parmi ces derniers, seul *Hugo Bartholoni* possède une fortune vraiment terrienne, où les biens ruraux entrent pour les deux tiers. Le second *Jacobus Aycardi* possède une fortune immobilière deux fois supérieure à la valeur de ses terres. Chez les 12 autres propriétaires cités, sauf 3, il en est à peu près de même, leur fortune étant en majeure partie constituée par la possession d'immeubles, de troupeaux ou d'engins de pêche. En définitive, quatre familles seulement, parmi les plus riches du village, demandent à l'exploitation agricole l'essentiel de leur revenu. Par contre, chez les familles plus modestes, dont le capital varie entre 80 et 100 florins, une part, proportionnellement plus grande, est faite à la fortune foncière. Si nous y ajoutons la possession d'une ou deux bêtes, ânes ou mulets surtout, elle s'équilibre à peu près avec la richesse immobilière. Ainsi il semble bien que l'activité agricole ne soit pas l'apanage des familles les plus riches, ce qui sera à l'origine de l'extrême morcellement de la propriété.

Environ 60 habitants possèdent un certain nombre de têtes de bétail. Les mulets et les ânes sont assez bien répartis en raison d'un ou deux par propriétaire. Les chevaux par contre sont beaucoup moins nombreux. Quant aux chèvres et aux moutons leur possession est exclusivement concentrée entre les mains de quelques familles, ce qui, surtout pour les chèvres, peut paraître assez étonnant : quatre habitants semblent posséder environ, respectivement : 10, 50, 80 et 240 chèvres. (11) Un unique troupeau de moutons est mentionné pour une valeur globale de 50 florins.

Enfin, la pêche est une activité peu répandue, mais d'une grande importance économique. Si 18 familles de pêcheurs seulement sont consignées dans le cadastre, la valeur totale des engins de pêche en leur possession s'élève à 1200 florins. Nous trouvons ainsi des filets : *recia* évalués entre 20 et 100 florins, et des barques, soit *lahutum*, soit *barcha pescandi*, dont le prix oscille entre 20 et 50 florins, et 50 et 200 florins. Ces barques et ces filets étaient utilisés pour la pêche en mer. Mais un autre genre de pêche existait aussi à Jonquières, et s'y est maintenu longtemps : la capture des mulets et des anguilles grâce à des filets spéciaux — ou bourdigues — barrant l'étang de Caronte. En 1418 cette pêche semble prospère ; le cadastre nous révèle l'existence de plusieurs bourdigues dont la principale est appelée : *bordigulum regium*.

Un dernier point reste maintenant à étudier, après avoir examiné la structure d'ensemble des fortunes du village : comment se répartit individuellement cette richesse ? Sur 130 chefs de famille recensés : 1 seul possède plus de 400 florins, 4 possèdent entre 400 et 300 florins, 12 possèdent entre 300 et 200 florins, 33 possèdent entre 200 et 100 florins, 35 possèdent entre 100 et 50 florins, 45 possèdent entre 50 et 10 florins.

Si nous considérons les 17 principales familles nous pouvons dire que 4 % des habitants possèdent environ 15 % des fortunes. Dans un rapide tableau des cinq familles prédominantes, nous remarquons : 2 pêcheurs, 2 gros possesseurs de troupeaux et un propriétaire terrien ; mais la richesse immobilière de ce dernier est encore supérieure à sa richesse rurale puisque, seul d'ailleurs de tout le village, il possède un moulin évalué très cher.

(11) Les actes du cadastre ne mentionnent que rarement le nombre d'animaux, mais plus souvent : le nom et la valeur totale. Un acte plus précis mentionne que 10 chèvres valent 5 florins.

	Immeubles	Pêche	Terres	Mobilier	Bétail	Divers
413 florins R. Augerii	92 fl. 1 hospiciium 1 botega	176 fl. 2 barques filets	35 fl. 1 terre 1 vigne	50 fl.		« in pecunia » 60 fl.
353 florins G. Barcloni	80 fl. 1 hospiciium		83 fl. 3 terres 2 vignes 1 jardin	20 fl.	170 fl. chèvres	
396 florins G. de Gosa	150 fl. 2 hospicia	116 fl. 2 barques	60 fl. 2 vignes 1 jardin 1 verger	50 fl.	20 fl. 1 cheval	
398 florins J. Aycardi	120 fl. 2 hospicia		118 fl. 3 vignes 2 terres	20 fl.	40 fl. 1 âne 1 cheval	100 fl. 1 moulin
335 florins F. Audiberti	120 fl. 3 hospicia		55 fl. 2 vignes 2 vergers 1 terre	30 fl.	130 fl. chevaux	

Nous pouvons noter pour terminer qu'il n'y a pas d'apparente concentration familiale de la richesse ; mais au contraire, de gros écarts existent souvent entre des familles apparentées : un autre « Augerii » ne possède que 40 florins et un autre « Aycardi » 20 florins.

II. — STRUCTURE AGRAIRE.

Nous avons déjà vu précédemment quelles étaient les limites du territoire de Saint-Geniès ; du point de vue agricole nous pouvons distinguer deux types de régions :

a) les zones fertiles : la plaine littorale qui borde les étangs de Caronte et de Martigues, la dépression centrale de St-Pierre et de St-Julien, véritable oasis cultivée entre deux alignements de collines.

b) les collines calcaires qui s'étendent de part et d'autre de cette dépression ; plus étendues vers le sud, où elles s'allongent jusqu'à la mer, elles sont absolument déshéritées.

Les principales cultures sont déterminées par ces différentes zones de terrains.

Nous ne rencontrons jamais la mention précise de champs ensemencés en *céréales*, mais seulement le terme général de *terra* qui s'oppose aux jardins et aux vignes.

Comme les redevances payées en nature le sont généralement en blé, il est normal de penser que la dénomination vague de « terres » fait presque toujours allusion à des champs de céréales, soit blé, soit orge, seigle ou avoine. Il est impossible de déterminer la proportion et l'importance relative de ces diverses cultures, mais toutes se trouvent concentrées dans les deux régions les plus fertiles du terroir précédemment citées : la petite plaine littorale et la dépression de Saint-Pierre.

Les vignes occupent au contraire les premières pentes de toutes les collines calcaires et les flancs des innombrables petits vallons. Elles occupent le deuxième rang après les céréales, tout au moins en ce qui concerne les tenures. *Les jardins* sont beaucoup moins nombreux et particulièrement concentrés en quelques lieux dits au bord des étangs : surtout Saint-Geniès et la Gacharelle. *Les vergers*, assez rares, sont, eux très dispersés. De même *les garrigues*. Celles-ci *garriga* désignent très largement une étendue non cultivée, soit qu'il s'agisse de terres laissées en friche, soit qu'elles représentent une zone de maquis dans les collines avoisinantes.

L'importance des tenures censitaires semble assez considérable. La proportion des terres libres doit être assez peu importante, du

même ordre que la proportion des maisons. Il est ainsi possible de tirer de l'étude de ces tenures quelques renseignements généraux.

Nous avons déjà remarqué l'importance des terres cultivées en céréales par rapport aux vignes et aux jardins ; ainsi tous les tenanciers possèdent au moins un champ et généralement plusieurs. Deux habitants de Saint-Geniès : *Clemens Isnardi* et *Guillelmus Jacobi* en possèdent six ; par contre, chaque paysan ne possède guère qu'une vigne, lorsqu'il la possède, ce qui est fréquent, mais non obligatoire. Seul, un habitant de Jonquières : *Johanes Salamonis* a quatre vignes, ce qui semble un maximum peu souvent atteint. Les jardins ne sont pas fréquents ; en tout cas il est rare de voir un individu en posséder plus de deux. Les garrigues et les vergers sont trop peu nombreux pour que des renseignements d'une portée générale soient tirés de leur existence.

L'extrême dispersion des propriétés est la règle. A part de rares exceptions il n'y a jamais de groupement de parcelles familiales, mais au contraire éparpillement total.

C'est ainsi que *Clemens Isnardi* habitant du « *Castrum* » possède : une terre à *La Fracha*, une terre à *Fons Sarada*, une terre à *Gacharella*, une terre à *Las Portas*, une terre *in valle Sancti Petri*. Cet exemple n'est pas exceptionnel, mais seulement caractéristique à cause du grand nombre de terres possédées. Quelques cas précis de partages successoraux récents nous donnent une idée du morcellement infini de la propriété. *Johanes Albini* et *Jacoba* sa sœur possèdent ainsi l'un et l'autre : *medietas terre amicalorum Sancti Genesii*, *medietas orti in Sancto Genesio*, *medietas molandini calochesse*, *medietas carterię vineę in Toro*. Si toutes les maisons payaient au prieur un cens identique de 12 deniers, les terres sont loin d'obéir à une règle aussi fixe. Une première constatation s'impose tout d'abord ; il n'existe aucune redevance en argent, elles sont toutes en nature. Elles sont de trois sortes : la dîme et la tasque qui sont des redevances fixes, puis un cens supplémentaire non expliqué et très variable.

La dîme est la redevance la plus générale. A peu près toutes les terres, (champs, vignes, ou jardins) la payent : Elle est par excellence la redevance ecclésiastique que tous les habitants doivent au prieur. Elle est toujours payée en nature, attachée de façon précise au produit de la terre. Qu'il s'agisse de champs de céréales ou de vignes, le tenancier doit toujours : *dare et tradere annuatim*

decimam omnium fructuum ex dicta terra exeuntium ; s'il s'agit d'une vigne, le produit de la dîme doit de plus être livré *suis expensis ad cellarium dicti domini Prioris*. Ce dernier détail prouve bien la nature matérielle de cette redevance. Il y a, dans le castrum par exemple, 51 terres sur 136, 24 vignes sur 50 et 10 jardins sur 58 qui ne payent pas la dîme.

La tasque est très souvent associée à la dîme. Elle semble assez comparable au champart du nord de la France. Son rapport avec le produit réel de la terre ne nous est pas expressément révélé, mais il doit être du même ordre que pour la dîme : celle-ci est généralement égale au onzième de la production, en Provence, au début du XIV^e siècle. Dans le *Castrum*, sur 136 terres 80 payent la tasque ; sur 58 jardins 44 s'en acquittent également ; mais 1 seule vigne sur 50 est tasquière. En plus de ces deux redevances, un certain nombre de biens sont grevés d'un cens variable, dont le caractère et le but demeurent assez obscurs. Il y a dans le *Castrum* : 5 champs, 24 vignes et 4 jardins qui sont ainsi frappés d'un loyer supplémentaire. C'est dans l'étude de ce cens que nous trouvons la plus grande variété. Le tenancier d'une vigne peut devoir, en plus de la dîme, une quantité particulière de raisin (en principe un *carterium*) mais il peut aussi devoir, et c'est même le cas le plus fréquent, une certaine quantité de blé. Ainsi : *pro qua vinea tenetur et promissit dicto domino priori dare et tradere annuatim nomine census et pro censu in festo Beate Marie mensi augusti : unam eminam annone bone pulchre et bene receptibilis ad mensuram dicti castri mensurandam et ultra decimam...*

Nous pouvons remarquer l'allusion précise à une certaine qualité requise, et l'obligation d'employer les mesures de capacité reconnues et contrôlées par le prieur. Ce cens varie entre 1 et 2 « *carterium* » lorsqu'il s'agit de raisins, et entre 1 « *pannal* » et 2 « *émine* » lorsqu'il s'agit de blé. L'évaluation de ces mesures de capacité est très difficile. Nous savons toutefois que le *pannal* était à peu près égal à 1 dixième de la « *saumée* », qui valait elle-même 20 décalitres.

Enfin, toutes ces redevances sont payables à date fixe. Le raisin est toujours porté : *tempore vendemiarum*, qu'il s'agisse de la dîme ou d'un cens particulier. Mais le blé doit être donné à deux moments de l'année ; la dîme et la tasque sont livrées l'une et l'autre : *tempore messium*, tandis que les autres redevances sup-

plémentaires le sont : *in festo Beate Marie mensis augusti*. Sans doute peut-on voir dans ce détail une preuve de la ressemblance de fait, existant entre la tasque et la dîme, bien que le principe de leur imposition soit différent.

En 1418, les limites du terroir n'ont subi aucun changement. Pourtant le paysage agricole a été profondément modifié en un siècle. Ce ne sont pas les cultures elles mêmes qui ont évolué, mais plutôt leur extension. Un rapide coup d'œil sur une carte nous montre une diminution considérable de la surface cultivée, ce qui d'ailleurs, n'est pas pour nous étonner après l'étude de la population.

Les cultures ont ainsi pratiquement disparu dans la moitié sud du terroir. Quelques champs demeurent dans les quartiers de Saint Pierre et de Saint Julien, mais ces exceptions n'ont rien de comparable avec la densité des cultures qui caractérisait en 1308 la dépression médiane si fertile. En 1418 céréales, jardins et vignes sont concentrés avec une rigueur presque absolue dans le nord du terroir, dans une zone comprise entre les étangs et les premières collines calcaires désignées parfois sous le nom de « montagne de Saint-Geniès » ; dans cette région au contraire nous constatons un accroissement du nombre des cultures qui ont surtout progressé à l'est de Jonquières.

Nous retrouvons là le même phénomène que dans l'évolution de l'habitat. La décadence agricole est indéniablement en rapport direct avec le déclin de la population. Les hameaux isolés comme La Couronne ont été totalement abandonnés et la vie s'est réfugiée à l'intérieur des nouveaux remparts de Jonquières. Parallèlement, les cultures ont disparu des régions les plus excentriques pour se concentrer autour du nouveau point d'attache de la population. Dans une période aussi troublée les habitants qui demeuraient à Jonquières ont eu intérêt à abandonner leurs possessions les plus éloignées pour exploiter les terres situées à proximité des remparts et de leur abri. C'est ce désir qui explique la mise en exploitation de nouvelles terres, dans des lieux dits comme : « Le Pati » — « La Moureillade » — « La Mède », jusqu'alors inutilisées parce que trop marécageuses. Les cultures ont dû alors être précédées de travaux d'assèchement et de drainage qu'il ne faudrait pas considérer comme la preuve d'une particulière vitalité du village à

cette époque. Comme pour l'habitat, le repliement que nous constatons au début du XV^e siècle se solde par un bilan d'ensemble négatif et un net recul.

Les céréales demeurent toujours au premier rang ; mais le nombre de champs a considérablement diminué, puisque nous ne relevons dans le cadastre que 176 terres exploitées contre 300 terres censitaires en 1308. Les céréales sont d'ailleurs les seules cultures que nous voyons subsister en certains points du terroir d'où vignes et vergers ont complètement disparu : à St Pierre par exemple. A part ces quelques cas elles s'étendent surtout dans la petite plaine littorale, aux lieux dits : « Lo Tor » — « Le Pati » — « La Medagacharella » — Jonquières et Saint-Geniès.

Les vignes qui restent la deuxième culture du terroir ont subi une diminution à peu près parallèle à celle des céréales : 110 vignobles au lieu de 200 en 1308. Mais leur localisation a été sujette à de plus profonds changements. Elles ont complètement disparu dans tout le sud du terroir, alors qu'elles tapissaient les versants de tous les petits vallons et s'avançaient même près de la côte au sud de Ponteau. Désormais elles ne s'étendent pas au delà de la montagne de Saint-Geniès ; elles ont conservé leur prédominance au Tor et aux Espérelles ; et c'est surtout à leur profit qu'a été réalisée la mise en exploitation du littoral de l'étang de Martigues.

Les jardins ont subi le déclin le plus important, ils ne sont plus que 35 au lieu de 120 environ. Tous, sans exception se situent entre l'ancien St-Geniès et Jonquières. Plusieurs sont exactement situés : *apud puteum Junquerie*, ou bien : *juxta fossatum Junquerie*. Cette chute brutale est en liaison directe avec la chute de la population, car l'entretien d'un jardin maraîcher demande beaucoup plus de main d'œuvre et de soins qu'un champ de céréales, par exemple, que l'on peut abandonner pendant plusieurs semaines.

Seuls *les vergers* se sont à peu près maintenus quant au nombre, mais ils sont désormais surtout nombreux sur le littoral. Par contre *les garrigues* ont augmenté, ce qui est particulièrement caractéristique de l'évolution générale du terroir ; surtout, elles se sont développées auprès des terres cultivées, alors qu'en 1308 elles étaient presque toujours situées dans les régions de collines ; sous le nom d'*hermassium*, elles s'insinuent partout entre les champs, témoins du déclin de l'agriculture et de sa situation misérable ; c'est ce que prouvent des expressions aussi révélatrices que celles ci rele-

vées au hasard dans le cadastre : *una vinea herma* ou bien *una garriga olim vinea*.

En 1418, seules les propriétés des nobles et des clercs ne figurent pas sur le cadastre. Nous pouvons donc nous livrer à un examen, plus détaillé qu'en 1308, des possessions rurales des habitants de Jonquières. La richesse foncière des habitants est assez peu importante, en regard de leur richesse immobilière. Comment se compose-t-elle ?

Elle est parfois très réduite et ne comprend qu'un seul champ ou une seule vigne ; elle ne s'élève alors qu'à quelques florins, à peine une dizaine. La plupart du temps elle comprend une ou deux terres et une vigne évaluées entre 20 et 30 florins. Beaucoup plus rarement nous trouvons des propriétaires possédant cinq ou six champs divers. Il est à remarquer qu'un jardin n'est jamais l'unique bien d'une famille. Seuls les propriétaires les plus importants en possèdent un ou deux, rarement plus. Les garrigues ou *hermas* ne semblent pas en relation directe avec le bétail : les deux ou trois principaux éleveurs du village ne possèdent pas eux-mêmes de garrigues pouvant être considérées comme terrains de pâture privés. La dispersion des parcelles est toujours aussi grande ; en règle générale il n'existe pas une concentration, sur le plan individuel ou familial, plus grande qu'en 1308.

Le régime de la propriété a subi des modifications très profondes. En effet, nous n'avons plus affaire aux possessions d'un même seigneur, mais à des terres relevant de statuts très différents. Contrairement à la situation existant au début du XIV^e siècle, les propriétés libres sont désormais la majorité. Pourtant, les tenures subsistent encore, mais dans des proportions infimes. Nous rencontrons très exactement : 28 vignes censitaires sur 110, 21 terres censitaires sur 176, 6 jardins censitaires sur 35. Relativement, c'est donc pour les jardins que la proportion des tenures est la plus élevée : 1/6.

La majorité de ces tenures : 27 vignes, 15 terres et 3 jardins appartiennent encore au prieuré de Saint-Geniès. Mais quelle évolution entre ces chiffres et ceux du siècle précédent ! Le prieuré alors principal seigneur de la contrée a perdu à peu près tous ses biens au bénéfice de la propriété individuelle. La localisation des champs est trop vague pour nous permettre de suivre exactement les transformations juridiques subies par une même terre ; mais leur con-

centration approximative dans les même lieux-dits nous incite à penser que les deux registres font, dans une large mesure, allusion à des terres identiques.

Quelles sont les redevances payées par les terres demeurées censitaires ? Toutes les possessions s'acquittent en nature, comme au siècle précédent, sauf une *ferragine*, c'est à dire une prairie, qui paye un cens en argent de 18 deniers. La dîme n'est mentionnée en aucun moment lorsqu'il s'agit de terres relevant de Saint-Geniès. Sans doute le rédacteur du cadastre n'a pas jugé utile de la noter sur le registre, car il semble impossible que les habitants de Jonquières en soient désormais dispensés. La tasque elle-même a presque totalement disparu ; nous ne la trouvons que deux fois, grevant des champs de céréales appartenant à des particuliers. Ainsi seul subsiste, ou tout au moins est mentionné ici, un cens, unique et très variable. Il est presque toujours constitué par une certaine quantité de blé qui oscille entre 1 « pannel » et 4 « emine » d'annone. Pour une terre, cette redevance s'élève même à 10 « emine » ; mais cet exemple ne se trouve qu'une fois mentionné. Seulement 2 vignes doivent une certaine quantité de raisin : 1 et 5 *carterium* ; tous les autres possesseurs de vignes doivent apporter du blé, dans les proportions citées.



Si nous voulons essayer de dresser le bilan de ce qu'a été l'évolution économique du village de Jonquières au cours du XIV^e siècle, nous nous apercevons que 3 faits essentiels se dégagent de cette foule de détails et de notations souvent minimes.

Ces cent années de trouble et de marasme économique auront eu tout d'abord un double résultat :

Le village plein de vitalité qui existait en 1308 a vu sa population diminuer des 2/3 environ et son activité se ralentir dans les mêmes proportions. Mais cette décadence économique s'est accompagnée d'une importante transformation juridique : alors que la plupart n'étaient que des tenanciers relevant d'une seigneurie ecclésiastique, presque tous ont conquis leur complète indépendance.

Un troisième fait peut pourtant se dégager de cette étude. Malgré cette évolution nous avons pu constater que le village avait réussi à sauvegarder, en quelque sorte, sa personnalité. Les 2/3 des

habitants ont disparu, certes, mais ceux qui existent désormais ne sont pas des nouveaux venus ; ce sont les descendants de certaines familles enracinées là depuis au moins un siècle, et qui ont réussi à demeurer.

Quant aux cultures, seule leur extension a évolué ; aucune modification de nature n'est venu les affecter et ne le fera de longtemps... Aujourd'hui encore il y a toujours des vignes au quartier des Espérelles !

JOSETTE JUGLÀS.
